Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

No. FDS : 173457
V004.2

LOCTITE LB 8018 400ML EGFD

Révision: 28.03.2017
Date d'impression: 30.04.2018
Remplace la version du: 28.09.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
LOCTITE LB 8018 400ML EGFD

Contient:
Naphta lourd (petrole), hydrotraite, <0.1% Benzene
Naphta lourd (petrole), hydrodesulfure

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel France SAS
Rue de Silly 161
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):
Aérosols — Catégorie 1
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique — Catégorie 3
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Certains organes: Système nerveux central
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées — Catégorie 1
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Risques chroniques pour l'environnement aquatique — Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mention de danger:
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence:
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
Seulement pour l'utilisation Grand-Public: P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Conseil de prudence: Prévention
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

2.3. Autres dangers
Boîtier aérosol sous pression. Ne pas exposer à des températures élevées
Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:
Lubrifiant

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	01-2119463258-33	50- < 75 %	Asp. Tox. 1 H304 Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	01-2119458049-33	10- < 25 %	Aquatic Chronic 2 H411 Flam. Liq. 3 H226 Asp. Tox. 1 H304 STOT SE 3 H336 STOT RE 1; Inhalation H372
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	252-104-2 01-2119450011-60	2,5- < 10 %	
Dioxyde de carbone 124-38-9	204-696-9	2,5- < 10 %	Press. Gas H280
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	202-414-9 01-2119777867-13	0,1- < 1 %	Skin Corr. 1C H314 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 STOT RE 2 H373 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M (Tox. Aigu Aquat.): 10
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	203-749-3 01-2119488991-20	0,1- < 1 %	Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Acute Tox. 4 H332 Aquatic Acute 1 H400

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:
Amener au grand air. Si les symptomes persistent, faire appel á un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut entrainer une irritation cutanée.

Peut entrainer une irritation des yeux par contact prolongé ou répété.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
carbon dioxide, mousse,poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:
En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Retirer les sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériauabsorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquemementfermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections
Voir le conseil a la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Voir le conseil a la section 8.

Mesures d'hygiène:
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stocker dans un endroit frais. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.
Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m^3	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
dioxyde de carbone 124-38-9					
dioxyde de carbone 124-38-9 [DIOXYDE DE CARBONE]	5.000	9.000	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
dioxyde de carbone 124-38-9 [CARBONE (DIOXYDE DE)]	5.000	9.000	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLÉTHOXY)-PROPANOL]	50	308	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)-PROPANOL]			Désignation de peau	Peut être absorbé par la peau.	FVL
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8 [(2-MÉTHOXYMÉTHYLETHOXY)-PROPANOL]	50	308	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Eau douce		19 mg/l				
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Eau salée		1,9 mg/l				
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Usine de traitement des eaux usées.		4168 mg/l				
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Sédiments (eau douce)				70,2 mg/kg		
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Sédiments (eau salée)				7,02 mg/kg		
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Sol				2,74 mg/kg		
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Eau (libérée par intermittence)		190 mg/l				
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Eau douce					0,03 µg/L	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Eau salée					0,003 µg/L	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Eau (libérée par intermittence)					0,3 µg/L	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Usine de traitement des eaux usées.		0,27 mg/l				
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Sédiments (eau douce)				0,376 mg/kg		
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Eau salée				0,0376 mg/kg		
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Sol				0,075 mg/kg		
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Eau salée		0,000043 mg/l				
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Eau douce		0,00043 mg/l				
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Eau (libérée par intermittence)		0,0043 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		208 mg/kg p.c. /jour	
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		871 mg/m3	
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		125 mg/kg p.c. /jour	
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		185 mg/m3	
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		125 mg/kg p.c. /jour	
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		570 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		44 mg/kg	
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		330 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		570 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg	
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		71 mg/m3	
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		26 mg/kg	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		308 mg/m3	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		283 mg/kg	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		36 mg/kg	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		37,2 mg/m3	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		121 mg/kg	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2 mg/kg	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		14 mg/m3	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,06 mg/kg	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,46 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		92 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-	Grand public	dermique	Exposition à long		5 mg/kg	

octadecényl)glycine 110-25-8			terme - effets systémiques			
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		50 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		100 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		10 mg/kg	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		9 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		18 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,005 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,01 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,1 mg/m3	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,2 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.
Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:
Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)
Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):
Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)
Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:
Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y un riqued'éclaboussures.
L’équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:
Porter un vêtement de protection approprié.
Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d’éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d’exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Bidon pressurisé aérosol brun clair
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	142 °C (287.6 °F)
Point d'éclair	39 °C (102.2 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	3,7 hPa
Densité (20 °C (68 °F))	0,81 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Solubilité qualitative (Solv.: Acétone)	Soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	0,6 %(V)
supérieures	7,0 %(V)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation	270 °C (518 °F)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles
Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Vapeurs organiques irritantes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité orale aiguë:
Peut entraîner une irritation le système digestif.

Irritation de la peau:
Le solvant peut enlever les huiles essentielles de la peau et les prédisposer aux attaques par d'autres substances chimiques
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Irritation des yeux:
Peut entraîner une légère irritation des yeux.

Toxicité orale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	LD50	> 15.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	LD50	8.740 mg/kg	oral		rat	non spécifié
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	LD50	1.265 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 420 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	LC50	> 5,6 mg/l	aérosol	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	LC50	55 - 60 mg/l		4 h	rat	non spécifié
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	LC50	1,37 mg/l	aérosol	4 h	rat	BASF Test

Toxicité dermale aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	LD50	> 5.000 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	LD50	> 3.400 mg/kg	dermal		lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	LD50	9.510 mg/kg	dermal		lapins	non spécifié

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
	négatif	Test in-vitro d'aberration chromosomique sur mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 473 (In vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)
	négatif	Essai de mutation génique sur des cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 476 (In vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)

Toxicité pour la reproduction:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	NOAEL P = > 1.000 mg/kg	étude sur deux générations oral : alimentation		rat	non spécifié

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOAEL=> 50 mg/l	Inhalation	2 weeks (9 exposures)6 hours/day; 5 days/week	lapins	non spécifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	LOAEL=140 ppm	Inhalation	2 weeks (9 exposures)6 hours/day; 5 days/week	lapins	non spécifié
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	NOAEL=> 1.000 mg/kg	oral : alimentation		rat	non spécifié

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:
La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du Règlement (CE) N° 1272/2008. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

12.1. Toxicité

Écotoxicité:
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	LL50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	EL50	> 1.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	EL50	> 1.000 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOELR	100 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	NOEC	1 mg/l	Algae	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	> 4,6 - 10 mg/l	Algae	72 h	Raphidocelis subcapitata (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	NOEC	0,097 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	non spécifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	EC50	> 1.000 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	non spécifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	EC0	1.000 mg/l	Bacteria	30 mn		not specified
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	NOEC	> 0,5 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	LC50	0,3 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	EC50	0,37 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	NOEC	0,011 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	EC50	0,03 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	CE50	26 mg/l	Bacteria			OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	LC50	2,6 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	non spécifié
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	EC50	0,61 mg/l	Daphnia		Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	CE50	> 900 mg/l	Bacteria	3 h		OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance / Dégradabilité:
Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	facilement biodégradable	aérobie	80 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	facilement biodégradable	aérobie	74,7 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8		aérobie	62 - 96 %	EU Method C.9 (Biodegradation: Zahn-Wellens Test)
	facilement biodégradable	aérobie	75 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5		aérobie	1 %	OECD Guideline 301 B (Ready Biodegradability: CO2 Evolution Test)
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8		aérobie	64 %	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
	facilement biodégradable	aérobie	100 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité:
Le produit s'évapore facilement.

Potentiel de bioaccumulation:
Il n'y a pas de données.

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	7,51					non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
Hydrocarbures en C9-11 1174522-20-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) 1174921-79-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol 34590-94-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Dioxyde de carbone 124-38-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol 95-38-5	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadecényl)glycine 110-25-8	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:
Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.
Collecte de déchets pour recyclage ou retraitement agréé.

Evacuation d'emballage non nettoyé:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Code de déchet

14 06 03 - autres solvants et mélanges de solvants
Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1950
RID	1950
ADN	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
ADN	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	2.1
RID	2.1
ADN	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR	
RID	
ADN	
IMDG	
IATA	

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable

	Code tunnel: (D)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC)	89,6 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8).Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	84
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4320

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés